BULLETIN DE



OCTOBRE 2023

VOL. 48 N° 2





REPENSER LA RICHESSE COLLECTIVE POUR COMBATTRE LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE!

LIAISON

UNE « TEMPÊTE PARFAITE »,	
MAIS PRÉVISIBLE!	P. 2
Par Mira Tremblay-Laprise	
UN SURVOL DE 30 ANS	
À LA FÉDÉRATION!	P. 3
Par Sylvie Lévesque	
ET CLUA CAC PRIORICALE LA RIOLIECCE	

ET SI LA CAQ PRIORISAIT LA RICHESSE
COLLECTIVE POUR SON PLAN DE LUTTE
À LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION
SOCIALE... P. 6

Par Chloé Dauphinais

LE REVENU VIABLE DE L'IRIS : POUR PARLER DE LA PAUVRETÉ AUTREMENT

P. 8

Par Eve-Lyne Couturier

PROJET DE LOI 15 : LE PATIENT EST

MALADE, MAIS LE MÉDICAMENT PRESCRIT

N'EST PAS LE BON!

P. 10

Par Andrée Savard

Équipe du Bulletin Isabelle Garreau Sylvie Lévesque Marie-Pier Riendeau Chloé Dauphinais

Graphisme et mise en page Marlène-b. Collaborations
Mira Tremblay-Laprise
FAFMRQ

Eve-Lyne Couturier Chercheuse à l'Institut de recherche et d'informations socioéconomiques (IRIS)

Andrée Savard

Avocate et co-auteure
du mémoire du G13



584, Guizot Est, Montréal (QC) H2P 1N3 Tél.: (514) 729-MONO (6666) Téléc.: (514) 729-6746 Site Internet www.fafmrq.org Courriel fafmrq.info@videotron.ca

UNE « TEMPÊTE PARFAITE », MAIS PRÉVISIBLE!

Mira Tremblay-Laprise | PRÉSIDENTE

ien qu'une grande couverture médiatique soit actuellement accordée à la crise du logement, il importe d'aller plus loin en considérant les différentes réalités qui se cachent derrière cette crise. Nous ne sommes pas toutes et tous égaux dans ce marché immobilier et locatif et il est important de mettre en lumière les drames humains qui se dissimulent derrière la pénurie de logements. Trop de familles doivent faire des choix déchirants, tels qu'accepter d'habiter dans un logement qui ne répond pas à leurs besoins ou qui est insalubre, parfois situé loin des services et de leur réseau. Au-delà de cette crise, il y a aussi l'augmentation de l'itinérance visible et invisible. C'est le cas de plusieurs femmes et en particulier les mères monoparentales, qui tentent de sortir d'une situation de violence conjugale et qui, faute de logements, se retrouvent dans des situations d'itinérance cachée. De plus, avec l'augmentation du coût de la vie, il y a un nombre grandissant de personnes qui peinent à combler leurs besoins de base. Le gouvernement parle d'une « tempête parfaite » afin de justifier cet enchaînement de crises...

Une tempête parfaite, certes, mais qui, selon nous, était prévisible! En effet, il n'est pas exagéré d'affirmer que le milieu communautaire n'est aucunement surpris par cette tempête qui s'abat sur le Québec. Depuis combien d'années sonnons-nous l'alarme? Ce que nous vivons actuellement est le résultat de plusieurs années de politiques d'austérité, de baisses d'impôt et, ultimement, du désengagement de l'État dans nos institutions publiques. Cette déresponsabilisation de nos dirigeants et cette orientation politique qui favorise le privé au détriment de nos services publics nous affectent collectivement et les populations les plus défavorisées en subissent davantage les conséquences.

Dans ce bulletin, notre directrice générale, Sylvie Lévesque, offre un survol des 30 dernières années de luttes menées par la Fédération. Ensuite, dans le cadre de la consultation publique pour l'élaboration du 4e plan d'action gouvernemental pour la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, la Fédération a déposé un mémoire en juin dernier. Notre responsable de la rédaction et des dossiers politiques, Chloé Dauphinais vous présente ici un résumé de ce mémoire. Dans les pages suivantes, Eve-Lyne Couturier, de l'Institut de recherche et d'informations socioéconomigues (IRIS), résume, avec un regard sur les familles monoparentales, la publication Le revenu viable 2023 : dans la spirale de l'inflation et des baisses d'impôt. En terminant, Andrée Savard, avocate et co-auteure du mémoire du groupe des G13 portant sur le Projet de loi numéro 15, Loi visant à rendre le système de santé et de services sociaux plus efficace, présente un article dont de larges extraits sont tirés dudit mémoire.

Nous ne pouvons pas affronter cette tempête à nous seuls. Pourtant, le gouvernement caquiste continue de faire des choix politiques irresponsables qui nuisent grandement aux franges les moins nanties de la population. Or, lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale est une responsabilité collective! La Fédération croit sincèrement que, pour y parvenir, il faut absolument repenser notre richesse collective et nous réapproprier nos institutions publiques, tout en réinvestissant massivement dans notre filet social. Le milieu communautaire est un allié de taille dans les luttes présentes et futures. Il faut non seulement respecter son autonomie et son expertise, mais aussi lui offrir les moyens de mener ces luttes. Cela passe inévitablement par un engagement réel de l'État.

Bonne lecture!

UN SURVOL DE 30 ANS À LA FÉDÉRATION!







Sylvie Lévesque

DIRECTRICE GÉNÉRALE DE LA FAFMRQ

près 30 ans à la Fédération, je suis maintenant prête à passer le flambeau. En effet, l'heure de la retraite a sonné. C'est au cours du mois de décembre prochain que je quitterai officiellement mes fonctions de directrice générale. C'est avec émotion que je repense à toutes ces années, qui sont d'ailleurs passées très vite. Je suis entrée à la Fédération en novembre 1993. J'étais alors une jeune mère; ma fille avait un an et mon fils, quatre ans. J'ai occupé le poste d'agente de liaison et on m'a ensuite offert le poste de directrice générale en 1995. J'avoue que j'avais un peu le vertige, surtout que j'ai dû rapidement faire mes classes.

Je tiens, par le biais du Bulletin de liaison, à témoigner du chemin que nous avons parcouru ensemble, des nombreuses luttes que nous avons menées, et surtout nous rappeler avec fierté nos grandes réalisations et les gains majeurs obtenus pour l'amélioration des conditions de vie des familles monoparentales et recomposées.

Le premier dossier qui a retenu mon attention fut celui de la perception automatique des pensions alimentaires. En effet, après plus de 20 ans de luttes, de mobilisation et de pressions exercées auprès des gouvernements, c'est en 1995 que la Loi sur la perception automatique des pensions alimentaires pour enfants a finalement été adoptée. La FAFMRQ a été le fer de lance de cette lutte. Produisant sept publications entre 1993 et 1997 sur le dossier des pensions - ce qui en fait le groupe de la société civile ayant été le plus actif à ce chapitre -, notre Fédération s'est associée à plusieurs chercheures universitaires afin d'étayer son argumentation. De plus, nous avons obtenu que cette revendication soit endossée par la marche « Du pain et des roses » de 1995. La mise en place d'un système de perception automatique des pensions alimentaires est donc le résultat d'une mobilisation de 20 ans de la Fédération.



avec l'appui de chercheuses, des groupes de femmes et d'autres organisations, telles que le Conseil du statut de la femme.

La Fédération a également été aux côtés de Susan Thibaudeau dans son recours judiciaire pour la défiscalisation des pensions alimentaires. Bien que la cause de Mme Thibaudeau ait été déboutée en Cour suprême, les parlementaires ont décidé en 1997 de ne plus considérer les pensions alimentaires comme un revenu du parent créancier. Nous avons aussi été au cœur de la loi sur la fixation des pensions alimentaires pour enfants qui a permis de réduire les tensions et a surtout permis de mettre fin à l'arbitraire de la part des tribunaux qui disposaient, d'une trop grande discrétion et parfois, les jugements rendus correspondaient mal aux coûts réels liés aux besoins des enfants. Nous avons également joué un rôle de premier plan dans le processus qui a mené à la mise en place du programme universel et gratuit de la médiation familiale,

LA LUTTE À LA PAUVRETÉATOUJOURS ÉTÉ AU CŒUR DES ACTIONS DE NOTRE FÉDÉRATION.

Les familles monoparentales, particulièrement celles dirigées par une femme, sont plus souvent touchées par la pauvreté. Bien que leur situation économique se soit améliorée au cours des dernières années, ces dernières sont encore trop souvent touchées par la pauvreté. Membre du Collectif pour un Québec sans pauvreté depuis sa création en 1998, la Fédération milite pour la mise en place de mesures véritablement efficaces de lutte contre la pauvreté. La mise en place d'un réseau public de services de garde à contribution réduite en 1997 et l'instauration en 2005, de la mesure « Soutien aux enfants » qui s'inspire largement de la proposition de l'économiste Ruth Rose, avec

qui nous avons collaboré, contribueront à améliorer le revenu de nombreuses familles monoparentales. On dira par la suite que c'est notamment grâce à ces mesures, que des milliers de familles monoparentales ont pu quitter l'aide sociale.

Nous avons aussi réussi, après plus de 15 ans de luttes acharnées, avec d'autres organismes représentant les personnes assistées sociales, à convaincre le gouvernement du Québec de ne plus considérer les pensions alimentaires pour enfants comme un revenu dans quatre programmes gouvernementaux : l'aide sociale, l'aide financière aux études, l'aide au logement et l'aide juridique. Cette mesure discriminatoire touchait des milliers de familles monoparentales.

liser la population à une réalité qui était encore peu connue en 2009, malgré l'évolution à l'égard de l'égalité entre les femmes et les hommes. Notre argumentaire, inédit à ce moment, reposait principalement sur le constat que les enfants nés hors mariage étaient confrontés à la discrimination. Cette considération a ensuite été reprise par de nombreux acteurs juridiques et politiques. Accompagnés de notre procureur, Me Jocelyn Verdon, nous avons donc obtenu le statut d'intervenante, d'abord devant la Cour supérieure en janvier 2009, puis en mai 2010 devant la Cour d'appel et finalement devant le plus haut tribunal du pays, la Cour suprême, en janvier 2012. Soulignons que seule notre Fédération, comme organisme de la société civile au Québec, a porté ce débat jusqu'en cour suprême. Bien que nous



membres ne sont toujours pas reconnus et financés à leur juste valeur. Toutefois, nous devons reconnaître qu'un rattrapage historique a été amorcé par le ministre de la Famille, Mathieu Lacombe, en 2020. Cette bonification fut certes un pas dans la bonne direction. La Fédération devra cependant poursuivre ses représentations et la lutte avec l'ensemble du mouvement communautaire autonome pour assurer un financement adéquat.

C'est avec beaucoup de fierté que nous avons aussi contribué à la naissance, en 2013, de la Coalition sur la conciliation famille-travail-études, composée des principales organisations syndicales québécoises et d'organisations féministes, communautaires, populaires et étudiantes. La Coalition représente près de deux millions de personnes et porte un projet solidaire pour que les Québécoises et les Québécois fassent des gains significatifs en matière de conciliation famille-travail-études afin d'apporter une réponse collective aux bouleversements et aux nouvelles réalités auxquels la population est confrontée.

Pour la Fédération et ses membres, il n'y a aucun doute que la pertinence des partenariats de recherche n'est plus à démontrer. Comme Obélix, je dirais qu'elle est tombée dedans quand elle était « jeune ». Au fil des ans, les nombreux échanges, activités de transferts de connaissances et publications suscités par ces partenariats ont permis d'outiller nos membres dans leur travail auprès des familles monoparentales et recomposées. Ces partenariats ont également permis de développer des liens durables avec des chercheurs.euses.



Un moment marquant dans l'histoire de la politique familiale au Québec est sans aucun doute celui de la création du Régime québécois d'assurance parentale, en 2005. Encore une fois, la Fédération était aux premières loges pour mener cette mobilisation aux côtés de groupes et organismes réunis autour du Regroupement pour un régime québécois d'assurance parentale, fondé en 1990.

La cause entourant l'affaire Lola c. Éric a aussi été un moment fort dans la vie de notre Fédération. Nous avions accepté de participer à ce débat parce que nous voulions apporter un éclairage nouveau et sensibin'ayons pas obtenu gain de cause et que le volet sur la conjugalité de la réforme du droit de la famille se fasse toujours attendre après 10 ans, nous devons être fiers d'avoir contribué à ce débat social qui n'a laissé personne indifférent et d'avoir rallié à nos arguments de nombreux intervenant.e.s et plusieurs organisations. Cette question demeure la plus importante des quinze dernières années en droit de la famille.

Lorsque je suis entrée à la Fédération, l'une des priorités des membres était la reconnaissance et le rehaussement du financement à la mission. Malheureusement, ce dossier demeure encore une priorité, puisque nos



En terminant, j'aimerais remercier mon équipe de la permanence, les membres du conseil d'administration présents et passés et les organismes membres, pour leur confiance et leur complicité. Toutes ces personnes peuvent être fières du bilan de ces trente dernières années.

Merci aussi aux partenaires communautaires, féministes, syndicaux et universi-

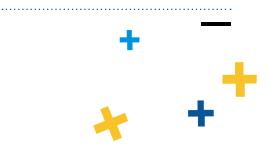
taires que j'ai eu le bonheur de côtoyer durant toutes ces années. Leur appui, leurs réflexions et leur engagement à l'égard de la transformation sociale ont été déterminants dans les luttes que nous avons menées.

Je souligne enfin la contribution des partenaires gouvernementaux, particulièrement ceux qui ont compris que les changements que nous proposions s'inscrivaient dans une perspective d'inclusion sociale et de lutte à la pauvreté. Les acteurs politiques qui ont fait preuve d'audace ont ainsi démontré qu'avec l'instauration de politiques et de mesures sociales destinées aux familles et l'attribution de budgets conséquents aux organismes qui les représentent, c'est toute la société qui s'enrichit.

Je suis très confiante pour l'avenir et la pérennité de la Fédération. Non seulement a-t-elle acquis une forte crédibilité, mais une belle relève s'y est jointe et saura certainement amener la Fédération encore plus loin. De beaux défis et de grandes réalisations restent encore pour les cinquante prochaines années au bénéfice des familles monoparentales et recomposées du Québec.

Bonne continuité!





+

ET SI LA CAQ PRIORISAIT LA RICHESSE COLLECTIVE POUR SON PLAN DE LUTTE À LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE...







Par Chloé Dauphinais

RESPONSABLE DE LA RÉDACTION ET DES DOSSIERS POLITIQUES DE LA FAFMRQ

idèle à elle-même et en concordance avec ses principes, notre Fédération a déposé un mémoire dans le cadre de la consultation publique pour l'élaboration du 4e plan d'action gouvernementale pour la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Une dernière étape à celle-ci doit, par ailleurs, se dérouler cet automne avec des rencontres thématiques auprès de différentes organisations. Une consultation à laquelle la FAFMRQ a évidemment indiqué vouloir participer¹. Ce processus s'inscrit en concordance avec la Loi 112 adoptée à l'unanimité il y a un peu plus de 20 ans qui vise à « tendre vers un Québec sans pauvreté ». Un des engagements pris dans cette loi est pour le gouvernement de fournir un plan d'action renouvelable.

Bien que des améliorations aient pu s'observer dans les conditions de vie des familles monoparentales et recomposées grâce à l'adoption de certaines mesures portées notamment par nos luttes, les enjeux demeurent notoires. Les priorités du gouvernement de la CAQ sont particulièrement inquiétantes dans ce second mandat, apparaissant déterminé à poursuivre le saccage entamé dans notre filet social, conséquence des années de politiques d'austérité. Nous pensons sincèrement qu'avec de la volonté politique, la société québécoise est capable de faire beaucoup mieux en matière de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale, c'est dans cet esprit que nous avons déposé un mémoire et souhaitons partager ici nos recommandations en la matière. La tâche est ambitieuse, mais avec un changement de cap du gouvernement et en se donnant collectivement les moyens, nous croyons que c'est possible!

LA FAFMRQ DEMANDE UN PLAN DE LUTTE AMBITIEUX QUI RÉPOND AUX BESOINS RÉELS DES FAMILLES

Dans une société riche comme la nôtre, il est déplorable qu'encore des milliers d'enfants vivent dans la grande pauvreté. Au-delà de certains gains, la situation de nombre de familles monoparentales demeure toujours précaire, d'autant plus celles dirigées par des femmes, ainsi que celles aux croisements de plusieurs rapports d'inégalités. Au Québec, en 2021, le taux de faible revenu (après impôt) était de 23,3 % pour les familles monoparentales, comparativement à 5 % pour les familles biparentales. Le taux de faible revenu touche davantage ces familles, mais les familles recomposées ont aussi leur lot de défis financiers. De plus, l'augmentation du coût de la vie, à laquelle s'ajoutent des attaques à l'accessibilité et la qualité de nos services publics, nuit grandement aux familles défavorisées qui avaient déjà du mal à répondre à leurs besoins essentiels. Les protections sociales ainsi que les revenus de travail « au bas de l'échelle » sont actuellement insuffisants pour que les individus et leur famille répondent à ces besoins et encore moins sortir de la pauvreté. En plus d'agir sur le revenu disponible. nombre de mesures se doivent d'être adoptées conjointement.

Si concilier les responsabilités familiales est déjà difficile pour les familles biparentales, cela s'avère d'autant plus complexe pour les familles monoparentales qui en voient leur maintien en emploi impacté.

Les obstacles pour les familles monoparentales, dont celles avec des enfants en bas âge, sont particulièrement saillants. Le manque de places en services de garde éducatifs à l'enfance, notamment celles en CPE, affecte grandement cette possibilité d'employabilité des parents et encore plus celle des mères. La conciliation famille-travail-études s'apparente malheureusement, encore aujourd'hui, à un mirage pour beaucoup de parents. C'est pourquoi nous demandons au gouvernement de mettre en place une loi-cadre sur le sujet de la conciliation, de favoriser des offres de formation en emploi adaptée aux responsables de familles monoparentales, de bonifier l'aide financière aux études et de développer des places en garderie dans le réseau public et des haltes-garderies communautaires.

LES FAMILLES ONT BESOIN D'UN FILET SOCIAL QUI NE LES LAISSE PAS TOMBER

Des actions concrètes et urgentes sont nécessaires pour améliorer la vie des familles en assurant l'accessibilité et la qualité des services et programmes publics! Pourtant le gouvernement de la CAQ a plutôt choisi de baisser les impôts au coût de 1,7 milliard de dollars par année jusqu'en 2028, privant ainsi l'État de sommes qui pourraient faire une différence significative dans la lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale. Les familles, dont celles auprès desquelles les membres de notre Fédération interviennent, nécessitent des actions structurantes pour les soutenir face à la hausse du coût de la vie et aux manques de ressources des services publics. Les conséquences qui découlent des inégalités sociales et de la pauvreté ne peuvent être réglées par des chèques sporadiquement distribués aux ménages québécois ou par des enveloppes offertes à certains secteurs d'activités.



Prenons l'exemple de l'insécurité alimentaire, si le prix des aliments a un impact, l'inflation du coût de la vie plus généralement, comme le coût du logement, a une influence importante pour les ménages puisque les dépenses pour la nourriture sont vues comme une part compressible du budget. Il est à noter que certaines catégories de personnes et de ménages sont d'ailleurs nettement plus à risque, dont les familles monoparentales. Injecter des fonds dans les banques alimentaires équivaut à mettre un pansement sur une hémorragie. Pour agir durablement sur ce phénomène, il importe de redistribuer la richesse et de réinvestir dans le filet social. Investir dans le logement social serait d'ailleurs, pour les ménages à faible revenu, une excellente façon d'améliorer leurs conditions de vie. Contrairement à ce que propose la CAQ pour le logement abordable, nous pensons qu'il est inacceptable de laisser au secteur privé le soin de s'en charger. Les ménages avec enfants, particulièrement les familles monoparentales, ont de plus en plus de difficultés à se loger et ceux qui y arrivent le sont souvent de plus en plus mal. Plusieurs occupent des logements inadéquats, c'est-à-dire trop chers, trop petits ou avec des problèmes d'entretien ou de salubrité. Les difficultés se sont accentuées pour ces ménages locataires au cours des dernières années et nombreuses font face à des discriminations par les propriétaires privés.

À ces conditions difficiles de vie pour les familles à faible revenu, accentuées par l'inflation, s'ajoute le manque d'accès à plusieurs services publics, dont des soins de santé diverses, des services de garde, des ressources spécialisées en éducation, des transports collectifs, etc. L'amélioration de nos réseaux publics ne doit pas passer par une privatisation qui ne fait qu'accentuer les inégalités et entrave l'accès universel, en plus, d'engendrer ironiquement davantage de coûts au gouvernement. Ainsi, celle-ci passe par un réinvestissement massif dans ces secteurs, en fermant simultanément la porte à des systèmes à deux, trois vitesses.

LE MILIEU COMMUNAUTAIRE: UN MAILLON ESSENTIEL

Le prochain plan de lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale ne peut faire l'économie d'un financement adéquat du mouvement de l'Action communautaire autonome, dont les organismes communautaires Famille (OCF). La CAQ ayant elle-même reconnu leur travail essentiel dans son dernier plan d'action (2022-2027) en la matière. Or, ce travail se paie! C'est pourquoi

les organismes œuvrant auprès des familles monoparentales et recomposées dans la lutte à l'exclusion sociale devraient pouvoir compter des subventions substantielles et récurrentes pour ainsi être reconnues à leur juste valeur. Cela passe notamment par une indexation annuelle de celles-ci. La Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse dans son rapport final (avril 2021)², recommande que le financement accordé aux OCF couvre tous les frais annuels de fonctionnement, et ce de manière récurrente et à long terme. Bien que le ministère ait depuis amélioré leur financement, il importe de faire mieux encore. Les personnes travaillant dans le communautaire n'en peuvent plus de s'appauvrir, tout comme elles n'en peuvent plus de voir les conditions de vie des familles qui les fréquentent se détériorer.

La grande majorité des organismes membres de la FAFMRQ sont des milieux de vie pour les familles, où elles sont accueillies sans jugement, où elles partagent les difficultés vécues liées aux transitions familiales et y trouvent ainsi des ressources. Bref, par leur présence dans les communautés, ces organismes contribuent indéniablement à améliorer le tissu social. Cependant, ils ne devraient, en aucun cas, être tenus de compenser pour les insuffisances des services publics et leur mission doit impérativement demeurer distincte de celle du réseau de la santé et des services sociaux.

En guise de conclusion, si ce quatrième plan de lutte se veut dans l'esprit de sa loi, le gouvernement devra revoir ses priorités! La lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale se doit d'être un impératif national et d'inclure une campagne sociétale contre les préjugés entretenus à l'égard de ces personnes. Nous avons une responsabilité collective et urgente. Il importe d'en finir avec les politiques qui individualisent les problèmes sociaux. Il est grand temps de remettre de l'avant nos solidarités et de faire le choix de mettre fin à la pauvreté et à l'exclusion sociale. D'ici là, la FAFMRQ continuera de militer pour plus de justice sociale et de défendre les droits et besoins des familles monoparentales et recomposées!

¹ Au moment d'écrire ces lignes nous ne savions toujours pas si la FAFMRQ allait être invitée à participer, celle-ci étant sous invitation de la ministre Chantal Rouleau.

^{2 &}lt;a href="https://www.csdepj.gouv.qc.ca/fileadmin/Fichiers">https://www.csdepj.gouv.qc.ca/fileadmin/Fichiers



+





CHERCHEUSE À L'INSTITUT DE RECHERCHE ET D'INFORMATIONS SOCIOÉCONOMIQUES (IRIS)



e Québec est reconnu comme une nation riche. Cela ne veut pas dire pour autant que la pauvreté ne subsiste pas dans la société.

La pauvreté, c'est de ne pas avoir ce qu'il faut dans le réfrigérateur ou les armoires pour garantir à toutes les personnes de la maison de manger à sa faim chaque jour. C'est habiter un logement trop petit, ou insalubre, ou loin de tous les services et ne pas pouvoir déménager parce que partir veut dire empirer sa situation pour encore plus cher. C'est accepter n'importe quel emploi pour améliorer son revenu, même si les conditions de travail sont mauvaises, que le salaire est trop bas et que ses qualifications ne sont pas reconnues. C'est regarder sa laveuse avec anxiété, son téléphone avec anxiété, sa voiture avec anxiété, son manteau avec anxiété, parce que s'il faut que ça brise... C'est de toujours avoir en tête ce qui manque et d'essayer de trouver n'importe quelle stratégie pour contourner les problèmes que ça engendre, le nez collé sur la survie au présent. Toutefois, quand on mesure la pauvreté au Québec ou au Canada, ce ne sont pas les éléments que l'on regarde. On détermine plutôt une limite précise de revenu, puis les ménages qui se trouvent sous cette limite sont considérés comme étant à faible revenu.

Il existe principalement deux indicateurs pour quantifier la pauvreté. Il y a d'abord la mesure du panier de consommation (MPC). Bien que régulièrement utilisée comme seuil de pauvreté, elle représente en fait un seuil de couverture de besoins. On est alors pauvres parce qu'on n'a pas assez d'argent pour (théoriquement) couvrir le strict minimum de ses besoins. La MPC est une mesure de panier, c'est-à-dire calculée à partir des dépenses réelles. On prévoit

donc de l'argent pour se loger, se nourrir, se déplacer, s'abonner à Internet, etc.

LA COUVERTURE
DES BESOINS TELLE
QUE DÉFINIE PAR LA
MPC REPRÉSENTE LE
STRICT MINIMUM. IL
N'Y A AUCUNE MARGE
DE MANŒUVRE DE
PRÉVUE.

Elle prévoit notamment qu'une famille de 4 paiera un loyer de 1 076 \$ par mois à Montréal. Qu'arrive-t-il pour une famille qui n'a pas la chance d'avoir un tel logement? Il faudra empiéter sur d'autres dépenses, comme les 262 \$ d'épicerie par semaine ou les 448 \$ par mois de transport. On voit rapidement que ce type de budget est intenable et que dépasser le niveau de la MPC ne garantit en rien une sortie de pauvreté. En 2022, seulement 5,2 % de la population était considérée pauvre selon la MPC. Il serait néanmoins plus juste de plutôt parler de couverture des besoins plutôt que de pauvreté.

La Mesure de faible revenu (MFR-50) serait alors un indicateur plus adéquat. Elle compare le revenu des ménages au revenu médian, soit le revenu qui se trouve au milieu de la distribution. Quand son revenu est moins de la moitié du revenu médian, on est considéré à faible revenu. On est alors pauvre parce qu'on est moins riches que les autres. Cet indicateur est généralement celui qui est utilisé dans les comparaisons internationales en raison de sa facilité de calcul. Il suffit de connaître les revenus de tous les ménages et on peut déterminer le taux de pauvreté de n'importe quelle communauté. Le taux de MFR-50 au Québec était de 11,7 % en 2021, soit plus du double de la MPC. Grâce à une panoplie de mesures de soutien du revenu des familles, celui pour les enfants n'était que de 7.7 %. Par contre. ce taux triple presque quand il est question d'enfants dont la mère est monoparentale (22 %). Ces statistiques préoccupantes permettent-elles de circonscrire l'enjeu de la pauvreté? Est-ce que les familles qui se trouvent au-delà du seuil de la MFR-50 ont un revenu suffisant pour s'offrir une vie à l'abri des soucis? En fait, il n'existe aucune mesure officielle de sortie de la pauvreté. On se contente de fixer des limites sous lesquelles ont est indéniablement pauvre, laissant de côté les ménages qui peinent à joindre les deux bouts, mais s'en sortent quand même mieux que d'autres.

C'est dans ce contexte que l'IRIS a développé son revenu viable. Se basant sur le panier de la MPC, nous avons tenté de définir ce que représenterait une vie hors de la précarité. Cela veut dire répondre à ses besoins de base, bien entendu, mais également être capable de s'offrir quelques douceurs (sorties mensuelles, vacances annuelles...), de la marge de manœuvre pour améliorer sa situation (que ce soit en retournant aux études à temps partiel ou en investissant dans des projets personnels), des sommes pour prendre soin de sa santé (dentiste, psychologue, médicaments...) et des économies pour répondre aux imprévus (un manteau de perdu, un réfrigérateur qui brise...). Il en résulte une vie simple, mais décente et agréable. Le budget du



revenu viable ne se veut pas rigide. Au contraire d'une vie dans la pauvreté, il doit être possible de faire ses propres choix et de déterminer ses propres priorités. Par ailleurs, tous les 5 ans, un rebasage est fait afin de revoir le style de vie associé au revenu viable et l'adapter aux nouvelles habitudes de vie. Par exemple, en 2021, la ligne fixe a fait place à un téléphone cellulaire par adulte.

Chaque année depuis 2017, l'IRIS fait le calcul pour 7 localités (Montréal, Québec, Gatineau, Sherbrooke, Trois-Rivières, Saguenay et Sept-Îles) et 3 types de ménage (personne seule, famille monoparentale avec un enfant en CPE, famille biparentale avec 2 enfants en CPE). Cela nous permet de suivre l'évolution des besoins et du coût de la vie sur plusieurs années et dans différentes circonstances. En 2023, il fallait entre 27 000 (Saguenay) et 38 000 \$ (Sept-Îles) pour une personne seule pour atteindre le revenu viable. À Montréal, ce revenu se situait à environ 32 000 \$. Il faudrait un salaire horaire de 22 \$ pour dépasser ce seuil, soit 44 % de plus que ce qui est actuellement offert au salaire minimum. À l'aide sociale de base, le montant offert ne parvient même pas à atteindre la moitié de la MPC, soit le strict minimum pour couvrir ses besoins. Pour rejoindre le revenu viable, il faudrait tripler ce qui est offert à l'heure actuelle.

Pour la famille monoparentale de référence, le budget pour sortir de la pauvreté variait de 40 000 (Trois-Rivières) à 50 000 \$ (Sept-Îles). À Montréal, on estimait qu'il était nécessaire d'avoir au moins 44 000 \$ par

année. Plusieurs prestations, crédits d'impôt et allocations permettent de soutenir le revenu des familles. Ainsi, il suffirait d'un emploi à temps plein au salaire horaire de 18 \$ pour parvenir au niveau du revenu viable pour une telle famille. Toutefois, dès que l'enfant dépasse les 5 ans, il faut une hausse salariale de 1 \$ de l'heure. L'ajout d'enfants fera également augmenter les revenus nécessaires pour boucler son budget, bien que les aides financières seront également plus généreuses.

En septembre 2023, nous avons élargi notre échantillon en ajoutant 33 MRC de la Côte-Nord, de la Gaspésie et de la Montérégie dans nos calculs du revenu viable. Ces localités hors des grands centres permettent de tracer un meilleur portrait de ce qu'il faut pour vivre au Québec.

Les résultats ont surpris plusieurs analystes puisque le revenu viable de la majorité de ces 33 communautés dépasse celui pour les centres urbains. Les coûts liés au transport et à l'alimentation sont en bonne partie responsables de cette différence. En effet, il n'existe peu voire aucune solution alternative à l'auto-solo dans ces localités. De plus, les centres de services et de consommation demandent un déplacement sur plusieurs dizaines, voire des centaines de kilomètres. Cela fait augmenter les coûts liés aux marchandises qui sont acheminées dans les localités et ceux associés aux déplacements des ménages pour se rendre aux centres de services. Ainsi, tous les types de ménage ont besoin de plus d'argent pour répondre à leurs besoins. Dans la majorité des cas, une famille monoparentale avec un seul enfant aura besoin d'au moins 50 000 \$ pour ses dépenses hors des grands centres. Cela dépasse même les 60 000 \$ pour Schefferville.

Si le revenu viable permet d'estimer l'argent nécessaire pour sortir de la pauvreté, il ne dit rien sur l'investissement en temps qui y est associé. Par exemple, et surtout hors des grands centres, avoir des enfants multiplie les distances à parcourir, que ce soit pour les mener à leur service de garde ou à l'école (et parfois aux deux), aux activités qui leurs sont destinées ou à des rendez-vous médicaux obligatoires. Cela réduit considérablement le temps disponible pour travailler. Plus haut, nous avons fait des comparaisons entre le revenu viable et le salaire horaire nécessaire pour travailler à temps plein, mais il est important de rappeler que les familles n'ont pas toujours le contrôle sur leur horaire, ce qui limite le type d'emploi qui leur est accessible.

Le revenu viable permet justement de parler de pauvreté autrement. Pour réussir à atteindre le revenu viable, deux voies sont possibles. D'une part, on peut améliorer les revenus. Cela pourrait passer par une hausse du salaire minimum pour s'assurer que toute personne qui travaille à temps plein puisse sortir de la pauvreté, ou encore par une hausse des prestations de soutien au revenu. Déjà, on peut voir que les montants nécessaires pour atteindre une vie digne diffèrent selon l'endroit où l'on habite et son type de ménage et que les possibilités d'emploi varient selon les conditions. Des aides ciblées pourraient permettre de prendre en compte ces disparités. D'autre part, on peut agir sur les dépenses. Si le revenu viable est si élevé, c'est qu'il coûte cher de répondre à ses besoins. En investissant dans des initiatives de transports collectifs adaptés aux réalités locales, on parviendrait à diminuer le recours à la voiture et à diminuer le poste budgétaire associé au transport. Du côté du logement, il faut revoir le modèle de développement qui crée un flou entre les opportunités de profits pour les investisseurs et le droit au logement des ménages en construisant des logements hors marché.

Éliminer la pauvreté au Québec nous demandera des investissements considérables, mais tout le monde y gagnera grâce à une société riche de tout son monde.



PROJET DE LOI 15 : LE PATIENT EST MALADE, MAIS LE MÉDICAMENT PRESCRIT N'EST PAS LE BON!





Extraits du mémoire du G13 sur le projet de loi 151

Andrée Savard

AVOCATE ET CO-AUTEURE DU MÉMOIRE DU G13

• • et aux dernières nouvelles, l'état du patient continue d'inquiéter toutes et tous. Vous l'aurez compris, le patient, c'est notre système de santé au Québec. Oui, nous le reconnaissons toutes et tous, individuellement et collectivement, que le système de santé a besoin d'un traitement choc pour se remettre sur pied. Cependant, le projet de loi 15 intitulé *Loi visant à rendre le système* de santé et de services sociaux plus efficace, n'est pas le traitement approprié. C'est le constat d'une très grande majorité des intervenantes et intervenants entendus par la Commission de la santé et des services sociaux le printemps dernier.

POUR LE RENFORCEMENT DU SYSTÈME PUBLIC DE SANTÉ ET **DE SERVICES SOCIAUX**

Dans ces mémoires, il a été beaucoup question de la privatisation du système public de santé et de services sociaux et elle a été presque unanimement décriée. Notamment, voici ce qu'affirmait le Groupe des 13 dans son mémoire déposé le 23 mai 2023:

La marchandisation de la santé et des services sociaux n'a pas sa place dans le réseau de la santé et des services sociaux au Québec.

À court terme, cela implique de retirer tout nouveau recours au secteur privé à but lucratif du projet de loi 15 et d'investir massivement les fonds dans le réseau public plutôt que d'accroître les profits d'entreprises privées. Par exemple, pourquoi consacrer les fonds publics à des cliniques et des hôpitaux privés plutôt qu'au réseau public?

Le recours aux services d'entreprises privées n'est pas nouveau, mais il faut lire dans le projet de loi 15 une tendance lourde de la part du gouvernement d'intégrer encore davantage le secteur privé à but lucratif dans le réseau public. Pourtant, les intérêts collectifs devraient être l'unique quide des décisions.

Si le projet de loi 15 était adopté, il s'agirait d'une étape de plus qui mènerait à la déresponsabilisation de l'État québécois d'une de ses missions fondamentales, l'accessibilité dans toutes les régions, à des soins et services publics de qualité, universels et gratuits, en matière de santé physique et mentale, et de services sociaux.

Toutes et tous reconnaissent que le statu quo n'est pas acceptable, mais le recours accru au secteur privé à but lucratif n'est pas non plus une solution viable. Ses impacts sont connus. Voici deux exemples cités par le Groupe des 13 dans son mémoire :

La lourdeur administrative et le coût du financement à l'acte : « Le déploiement du financement à l'activité est extrêmement lourd sur le plan administratif, au point où il requiert ni plus ni moins qu'une catégorie supplémentaire de personnel : les codeurs et codeuses dont le rôle est d'élaborer et de gérer un système de codage ultra complexe permettant d'attribuer artificiellement une valeur monétaire à chacune des milliers d'activités médicales différentes pouvant être effectuées dans les établissements de santé. En plus des lourdeurs administratives, le financement à l'activité peut se traduire par une hausse des coûts sans hausse conséquente des services étant donné les manœuvres possibles dans la tarification (par exemple, l'incitatif à

G13



- diagnostiquer des cas comme étant plus graves afin qu'ils procurent un paiement plus important). »2
- Le coût de main-d'œuvre des agences privées : « De 2016 à 2022, le coût total de cette main-d'œuvre [provenant des agences privées] dans le réseau public est de l'ordre de 3 milliards de dollars. D'année en année, les coûts ont explosé. Ils sont passés de 170 294 033 \$ en 2016-2017 à 917 643 094 \$ en 2021-2022. On constate aussi cette explosion en pourcentage de la masse salariale totale - de 1,48 % en 2016-2017 à 5,42 % en 2021-2022. »3

Retirer du projet de loi 15 toute représentation du secteur privé à but lucratif dans les instances du système public ainsi que toutes nouvelles formes de soutien aux entreprises privées serait essentiel. Ce retrait aurait pour objectifs, à court terme, que les soins et les services soient assurés principalement par le secteur public et, à moyen et long terme, que le secteur privé à but lucratif n'ait plus aucune contribution ou qu'elle ne se fasse qu'en dernier recours.

Le projet de loi 15 prévoit la création de Santé Québec, mais la solution d'une bureaucratie accrue n'est pas non plus prometteuse d'un avenir « plus efficace » pour le réseau de la santé et des services sociaux, tel que le laisse entendre le titre du projet de loi. En quoi une nouvelle structure qui s'intercalerait entre le Ministre et les établissements, en parallèle du Ministère, pourrait-elle rendre le « système efficace », le « débureaucratiser », amener de réels changements vers une décentralisation et une gestion de proximité? La vaste majorité des mémoires déposés à la commission parlementaire sont plutôt d'avis que la création de Santé Québec renforcerait plutôt la centralisation

du réseau public. Plus concrètement, plus de Québécoises et Québécois auraient-ils accès à une ou un médecin de famille ? Quelles solutions cela apporterait-il à la situation d'engorgement dans les urgences ? En quoi les conditions de travail seraient-elles plus avantageuses et permettraient-elles de recruter et de motiver le personnel nécessaire ? Quelles responsabilités dévolues à Santé Québec dans le projet de loi 15 ne pourraient pas l'être au ministère de la Santé et des Services sociaux ?

Dans son mémoire, le Groupe des 13 exprime sa crainte d'une déresponsabilisation du Ministre vers cette nouvelle structure centralisée responsable des opérations. Pourtant, selon l'Institut de recherche et d'informations socioéconomiques (IRIS), « la littérature internationale en administration publique montre que les services publics les plus efficaces sont ceux qui sont gérés de manière décentralisée et avec une participation citoyenne dans les lieux de pouvoir décisionnels » ainsi que celle du personnel du réseau public.⁴

NON AUX INÉGALITÉS!

De plus, la privatisation accrue du système de santé et de services sociaux, telle que dénoncée précédemment, accentue les inégalités et s'ajoute aux barrières systémiques dans l'accès aux soins. Par exemple :

- Selon Statistique Canada, la proportion de femmes et de filles ayant un accès régulier aux soins de santé était nettement inférieure dans les régions très éloignées et la même tendance a été constatée chez les femmes et les filles autochtones qui ont enregistré un résultat encore plus bas pour les régions très éloignées.⁵
- Selon une enquête pancanadienne menée en 2020, les personnes transgenres et non binaires rencontrent de nombreux obstacles pour obtenir des soins médicaux adaptés au sein du réseau de santé québécois. Plus du tiers des répondantes ont fait part d'un besoin non satisfaisant en matière de soins de santé généraux. À titre de comparaison, cette proportion s'élevait à 45 % des personnes trans avant la pandémie comparativement à 4 % de la population générale.⁶
- Selon les données du Gouvernement du Québec, en 2020, les femmes en situation

de handicap rencontrent encore des obstacles pour utiliser pleinement les soins de santé dont elles ont besoin en raison de lacunes en matière d'accessibilité universelle et d'adaptation des différentes ressources de santé.⁷

Les politiques gouvernementales ne sont jamais neutres et elles affectent la population de façon différenciée.

des services sociaux est un objectif commun à toutes et tous, mais ce sont les moyens proposés et les transformations qu'ils engendreraient, qui ne font pas consensus, loin de là. Il n'y a pas de vaste adhésion à la réforme proposée et un pas de recul est essentiel pour réaliser un débat public et démocratique sur les solutions et les changements à apporter.



Si le gouvernement du Québec avait procédé à une analyse différenciée selon les sexes et intersectionnelle (ADS+) du projet de loi 15, en amont, des écueils en seraient ressortis.

Maintenant, à tout le moins, l'adoption du projet de loi 15 devrait être suspendue, le temps de procéder à cette analyse. Elle devrait mener à l'obtention d'un projet de loi qui bénéficierait à l'ensemble de la population et qui éliminerait les inégalités sinon, les réduirait.

Plus globalement, le projet de réforme est gigantesque. Il s'articule dans un projet de loi constitué de près de 1 200 articles. Son étude, article par article, n'a pas permis à ce jour⁸ d'en changer les fondements sur lesquels une majorité de groupes dans la société demeure opposée.

Vu l'état du patient, on peut comprendre que la réforme soit de taille, mais elle exige du temps pour y réfléchir et en débattre de façon démocratique. L'atteinte d'une meilleure qualité et accessibilité des soins de santé et

- 1 De larges extraits de cet article sont tirés du mémoire du Groupe des 13 sur le projet de loi 15 déposé à la Commission de la santé et des services sociaux. La FAFMRQ est membre du Groupe des 13, une concertation réunissant plus de 20 groupes et regroupements nationaux de femmes.
- 2 Plourde, Anne. « Plan de refondation en santé : pétard mouillé ou bombe à retardement? », Fiche socioéconomique, Numéro 19, avril 2022, IRIS, 4 p. En ligne : https://iris-recherche.qc.ca/wp-content/uploads/2022/04/Refondaton-SSS_VF.pdf.
- 3 FTQ. « La main-d'œuvre d'agences privées dans la santé et les services sociaux a coûté près de trois milliards de dollars depuis 2016 », 14 février 2023. En ligne : https://ttq.qc.ca/la-main-doeuvre-dagences-privees-dans-la-sante-et-les-services-sociaux-a-coute-pres-de-trois-milliards-de-dollars-depuis-2016/.
- 4 Plourde, Anne et Myriam Lavoie-Moore. « Réforme Dubé, ou comment aller plus loin dans la mauvaise direction », texte d'opinion, Le Devoir, 20 avril 2023.
- 5 https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/45-20-0002/452000022022002-fra.htm.
- 6 https://transpulsecanada.ca/fr/results/rapport-1/.
- 7 Gouvernement du Québec. Santé et bien-être des femmes 2020-2024, 2020. En ligne : https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2020/20-730-01W.pdf.
- 8 En date de l'article, les parlementaires en étaient rendus à l'étude des amendements à l'article 478.

VOUS LISEZ

NOTRE BULLETIN DE LIAISON?

Soutenez nos efforts en vous abonnant ou en renouvelant votre abonnement!

Afin de soutenir la publication du Bulletin de liaison de la FAFMRQ, vous pouvez vous abonner pour un montant de 20 \$ par année. Bien que cet abonnement soit volontaire, ce dernier nous offrirait un grand support.

Publié trois fois par année, le Bulletin de liaison est un outil d'information qui traite d'une foule de sujets d'actualité qui touchent bien sûr les familles monoparentales et recomposées, mais également l'ensemble de la société québécoise.

